



Séance du lundi 23 mars 2015

Date de la convocation: 17/03/2015

Date d'affichage de la convocation : 17/03/2015

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille quinze et le vingt trois mars 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 11

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE, Guy CLARAC

Votants: 11

Pour:
11

Représentés:

Secrétaire de
séance:
MASSEY Laurence

Excusés:

Absents:

Objet: Vote de taux des taxes locales directes 2015 - DE_2015_007

Conformément à l'article 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux Services Fiscaux, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2015, Monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des Services Fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le Maire demande au Conseil délibérant de fixer les taux pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2015, les taux suivants

:

. **TAXE D'HABITATION 11.21 %**

. **TAXE SUR LE FONCIER BÂTI 11.63 %**

. **TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI 70.39 %**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

RF
Préfecture : **Le Maire : Guy FAVAREL**
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 31/03/2015
032-213203326-20150323-DE_2015_007-DE

Date réception Préfecture et Publication le : 24/03/2015

RF

Préfecture : Gers

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 31/03/2015

032-213203326-20150323-DE_2015_007-DE